|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Procédure** | RéférenceVersion  |
| Centre Hospitalier de Saint Tropez | FICHES DE POSTE MEDECINS DES URGENCES | Date d’application :01/01/01 |

Circuit de validation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Rédacteur | Vérificateur | Approbateur |
| Nom(s) | KLEINER | AUGUSTE | GARITAINE |
| Signature |  |  |  |
| Date |  |  |  |

Validation qualité le :

Processus de rattachement :

Révisions :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Version - date | Type de modification | Modifications |
|  | Suppression |  |
|  | Modification |  |
|  | Création |  |

Dernière révision le :

1. Objet

Répartir les missions et tâches des médecins du service des urgences présents chaque jour

1. Domaine d’application :

SAU SMUR UHCD

1. Définitions et abréviations :
2. Textes de référence :
3. Présentation du service :

Le service appartient au Pôle urgences-Dépôt de sang. Le chef de Pôle est le **Dr GARITAINE**.

Le cadre du service/ de pôle est **Mme ZMIJEWSKI**.

Le chef de service des urgences est le **Dr KLEINER**.

Le service des urgences de SAINT TROPEZ enregistre 18800 entrées aux urgences et 700 sorties SMUR annuelles. L’activité du service varie avec la saison estivale.

Le service se compose de base d’un box SAUV, 3 box polyvalents, 1 box plâtre et 1 box à destinée pédiatrique.

L’UHCD comprend 8 chambres.

Le capacitaire d’accueil peut être augmenté en cas de déclenchement de PLAN BLANC.

Le service accueille des internes en formation.

1. Modalités d’exercice

Les praticiens du service participent au tableau de garde : ils assurent une permanence sur place aux urgences et au SMUR la nuit, le week-end et les jours fériés.

Le temps de travail est donc continu (horaires de garde 18h30 – 8h30).

Application des 39h postées et du temps texturant.

Les maquettes organisationnelles du service sont :

-2 h24 : présence de 1 médecin aux urgences et 1 médecin SMUR jour et nuit, un médecin en UHCD de 8h30 à 13h30

-3jour/2 nuit : présence de 2 médecins aux urgences et 1 médecin SMUR le jour, 1 médecin aux urgences et 1 médecin SMUR la nuit, un médecin en UHCD de 8h30 à 13h30

-3jour/3nuit: présence de 2 médecins aux urgences et 1 médecin SMUR jour et nuit, un médecin en UHCD de 8h30 à 13h30

L’ensemble des praticiens prenant ou quittant leur poste participe au staff du matin entre 8h15 et 8h45

1. Fiches des différents postes :

*A Médecin URG1 :*

**Missions :**

Assure la prise en charge des patients, préférentiellement filière longue.

Référent (MOA) de l’IOA. Intervention auprès du patient en cas de réorientation

Interlocuteur privilégié du SAMU (filière téléthrombolyse…), de la Direction et ARS (demande de tensions…), médecine de ville.

Référent de l’UHCD entre 13h30 et 8h30, après avoir pris les transmissions du service.

Médecin de la chaine de survie intrahospitalière CISIH. Contactable au **115**.

Assure la prise en charge initiale des pathologies Biologiques (EBOLA…), s’assure que le patient est mis en salle d’isolement conformément à la procédure.

Peut superviser les internes en bonne entente ou en l’absence du médecin SMUR qui est le référent.

**Modalités :**

Porte en permanence le DECT URG1 joignable au **5806** et **5072** (et **115**). Le remet à sa relève quand il quitte le service.

Remplit le dossier médical sur Terminal Urgences, assure le codage des actes pour les patients externes, fait ses prescriptions médicales sur EASILY pour les patients hospitalisés au sein de l’hôpital.

Participe aux transmissions du STAFF dès 8h15 le matin du lundi au vendredi, 8h30 samedi, dimanche et jours fériés.

En cas d’activité compatible, se repose en 2e partie de nuit sur une plage définie avec son collègue SMUR (et URG2 si présent). Le repos se fait en chambre de garde dédiée URG1, avec disponibilité permanente par téléphone.

 *B Médecin SMUR :*

**Missions :**

Assure les sorties SMUR primaires et secondaires après déclenchement du SAMU. Il est le responsable et « chef » de l’équipe SMUR.

Le médecin SMUR est mutualisé aux Urgences. Il assure donc la prise en charge des patients se présentant aux urgences, préférentiellement circuit court. Il a la possibilité en l’absence du centre de soins non programmés CSNP d’ouvrir une filière ‘courte’ en accord avec le ou les autres médecins sur place.

Il peut être amené à remplacer URG1 dans ses missions si celui-ci est indisponible.

Il est le médecin superviseur en première intention des internes en formation.

**Modalités :**

Porte en permanence le DECT **5800/5070**. Il le transmet à sa relève quand il quitte son service et le met en charge pendant les sorties SMUR.

La tenue réglementaire pour les SMUR doit être obligatoirement portée : chaussures adaptées, tenue blanche à bandes réfléchissantes, parka haute visibilité.

Assure la réception des appels du SAMU pour sorties SMUR au **5800** ou **5070** et se libère le cas échéant. Il s’assure de pouvoir transmettre ses dossiers au médecin URG1 ou URG2 s’il est en intervention.

Il est responsable de la sécurité de l’équipage et des communications radio et téléphoniques.

Remplit le dossier médical sur Terminal Urgences, assure le codage des actes pour les patients externes, fait ses prescriptions médicales sur EASILY pour les patients hospitalisés au sein de l’hôpital.

Remplit le dossier TSMUR pour les sorties SMUR.

Participe aux transmissions du STAFF dès 8h15 le matin du lundi au vendredi, 8h30 samedi, dimanche et jours fériés.

En cas d’activité compatible, se repose en 1e partie de nuit sur une plage définie avec son collègue URG1 (et URG2 si présent). Le repos se fait en chambre de garde dédiée SMUR, avec disponibilité permanente par téléphone.

 *C Médecin UHCD :*

**Missions :**

Le médecin UHCD assure la visite des 8 lits d’UHCD le matin de 8H30 à 13h30.

Il doit tout mettre en œuvre pour rendre ses lits disponibles.

Le médecin UHCD reçoit les appels concernant des résultats biologiques et agit en conséquence (hémocultures…)

**Modalités :**

Participe aux transmissions du STAFF dès 8h15 le matin du lundi au vendredi, 8h30 samedi, dimanche et jours fériés.

Remplit le dossier médical sur Terminal Urgences, assure le codage des actes pour les patients externes, fait ses prescriptions médicales sur EASILY.

Il assure à son départ des transmissions au médecin URG1 (ou autre si indisponible) pour assurer la continuité des soins du service UHCD.

Le médecin UHCD est joignable au DECT **5894**. Celui-ci doit être mis en charge en chambre urg2 en dehors des horaires de présence.

 *D Médecin URG2 :*

**Missions :**

Participe à la prise en charge des patients et peut suppléer le médecin URG1 dans ses missions en cas de nécessité.

Il est le référent préférentiel des internes en l’absence du SMUR

**Modalités :**

Porte le DECT **5894** en l’absence du médecin UHCD.

Remplit le dossier médical sur Terminal Urgences, assure le codage des actes pour les patients externes, fait ses prescriptions médicales sur EASILY pour les patients hospitalisés au sein de l’hôpital.

Participe aux transmissions du STAFF dès 8h15 le matin du lundi au vendredi, 8h30 samedi, dimanche et jours fériés.

En cas d’activité compatible, se repose en 2e partie de nuit sur une plage définie avec son collègue URG1 (et URG2 si présent). Le repos se fait en chambre de garde dédiée SMUR, avec disponibilité permanente par téléphone.